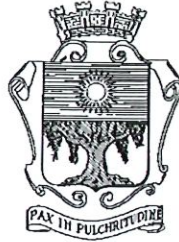


AR Prefecture

006-210600110-20260402-020426_05-DE
Reçu le 09/04/2026



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE
VILLEFRANCHE-SUR-MER (S.I.V.O.M.) – ELECTION DE DEUX DELEGUES DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique Ordinaire du 2 AVRIL 2026
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Françoise SANCHINI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Arzu-Marie BAS, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Michèle VERDRU, M. André RIOLI, M. Jean-Elie PUCCI, M. Jean-Baptiste BARILI, M. Michel LOBACCARO, Mme Sandrine BERTRAND, Mme Virginie LAMY, Mme Carole LEBRUN, M. Hervé LAUBERTIE, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, Mme Nadia BONADEO, M. Adrien GUILLOT, M. Sébastien BROUCHET, Mme Manon CAISSON-STIVAL.

PROCURATIONS : Mme Martine OLLIVIER à M. Guy PUJALTE.

QUORUM : 14

PRESENTS : 26

VOTANTS : 27

Secrétaire : Mme Manon CAISSON-STIVAL

Date de convocation de séance : 26 mars 2026

AR Prefecture

006-210600110-20260402-020426_05-DE
Reçu le 09/04/2026



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

V – SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE
VILLEFRANCHE-SUR-MER (S.I.V.O.M.) – ELECTION DE DEUX DELEGUES DU
CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Roger ROUX, Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-7,

Considérant que la commune de Beaulieu-sur-Mer est membre du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (S.I.V.O.M.) de Villefranche-sur-Mer,

Considérant que le conseil municipal a été renouvelé à la suite du scrutin électoral du 15 mars 2026,

Considérant qu'il convient de procéder, conformément aux statuts dudit syndicat, dans le respect des dispositions du code général des collectivités territoriales, à l'élection, parmi les membres du conseil municipal, de deux délégués,

Considérant qu'au titre de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le vote pour la désignation des membres a lieu à bulletin secret, sauf si le conseil en décide autrement, à l'unanimité,

Considérant qu'il est proposé de procéder à un vote à main levée,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- DECIDE que l'élection a lieu à main levée,
- PROCEDE à l'élection, parmi les membres du conseil municipal, de deux délégués au sein du Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (S.I.V.O.M.) de Villefranche-sur-Mer dans les conditions suivantes :

Considérant que les candidatures sont les suivantes :

- Roger ROUX
- Michel LOBACCARO

Considérant que le vote à main levée a donné les résultats ci-après :

Nombre d'inscrits : 27

Nombre de votants présents : 27

Suffrages exprimés : 27

AR Prefecture

006-210600110-20260402-020426_05-DE
Reçu le 09/04/2026



- Roger ROUX a obtenu : 27 VOIX
- Michel LOBACCARO a obtenu : 27 VOIX

- DIT que Messieurs Roger ROUX et Michel LOBACCARO sont proclamés élus en qualité de délégués au sein du SIVOM de Villefranche-sur-Mer,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20260402-020426_05-DE
Reçu le 09/04/2026

